



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 5 -
SÉANCE N° 513 DU 27 JUIN 2022

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ASSOCIATION TOP BRÉSIL DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU CARNALAVAL LE 10 JUILLET 2022

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 juin 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle n° 1 du Palindrome de Saint-Nicolas situé 25 rue Albert Einstein à Laval, en séance publique, sous la présidence de M. Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h 24), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 20), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron (jusqu'à 20 h 02), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 41), Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 10), Didier Pillon (jusqu'à 19 h 26), Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (jusqu'à 19 h 27), conseillers municipaux.

Étaient représentés

Marjorie François a donné pouvoir à Lucie Chauvelier, Camille Petron a donné pouvoir à Patrice Morin, Michel Neveu a donné pouvoir à Florian Bercault, Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Antoine Caplan, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 20 h 02), Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière (à partir de 19 h 26), Pierrick Guesné a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à 19 h 26), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Samia Soultani, Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Lucile Perin, Henri Renié a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 19 h 27).

Sébastien Buron et Lucile Perin sont désignées secrétaires.

Compte rendu analytique de séance affiché le vendredi 1^{er} juillet 2022.

Mise en ligne sur Internet le 04/07/2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 27 JUIN 2022

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ASSOCIATION TOP BRÉSIL
DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU CARNALAVAL LE 10 JUILLET 2022

Rapporteur : Georges Poirier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la ville de Laval souhaite s'engager aux côtés de l'association Top Brésil pour l'organisation du CarnaLaval qui aura lieu entre le square Boston et la place du 11 novembre le dimanche 10 juillet 2022,

Qu'il convient de préciser, via une convention de partenariat avec l'association Top Brésil, les modalités artistiques, techniques, administratives et financières prévues dans le cadre de l'organisation de ce carnaval,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le partenariat entre la ville de Laval et l'association Top Brésil pour l'organisation du CarnaLaval le dimanche 10 juillet 2022 est approuvé, ainsi que le soutien technique et matériel apporté par la ville pour la mise en œuvre de l'évènement.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante avec l'association Top Brésil, ainsi que tout document en lien avec l'organisation de ce festival et tout avenant éventuel.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault